

Procès-verbal du conseil d'école du 19 mars 2024

Présents à la réunion

Adjoint au maire chargé de l'Éducation M. GENTES,
Conseillère municipale déléguée Mme VIROLLE
Coordinatrice des temps périscolaires Mme LE
MALET, **Enseignants** Mmes ASTOUL, COLLET,
DUBOST, FERRAND, FROGER, GAREL, HUET, LE
SAINT, MORIN, RÉGNAULD, TALVAS
MM. DESGROUSILLIERS, FOURRIER ; **Représentants
des parents d'élèves** Mmes FAVRIS, LE VERRE,
MOREL, DELBREILH, DUBOIS, CHARPENTIER,
CILLARD, CAMPION, MM. LOUVEAU, LUCAS,
TREBAOL, WOLF

Élue municipale : Sylvie VIROLLE

Absents excusés :

Inspecteur de l'Éducation Nationale M. GUICHOUX,
M. Le Maire M. JAOUEN,
DDEN : Mme CHEMILA,
Enseignants : Mmes LEJAMTEL, RIVOLLIER, M. FRIN
Représentants des parents d'élèves : Mmes
AMBROIS, CHAPUT, NOUR, VIEUXVILLE, VOYAU,
WIEST-DAESSLE, MM. AUBRY, BRILLAULT,
JENNEQUIN

En introduction, le directeur se permet de rappeler aux parents l'importance du respect du calendrier scolaire distribué dès le début de l'année et disponible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale.

[<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>].

Plusieurs familles ont à nouveau demandé cette année des dérogations à ce calendrier scolaire pour des vacances anticipées ou décalées, ce qui peut gêner les apprentissages de l'élève et de sa classe. L'inspecteur de la circonscription demande à ce que chaque demande lui soit adressée par mail sous couvert du directeur à ce.ien35.stgregoire@ac-rennes.fr sans présager d'une réponse positive.

1 Point sur les travaux de l'extension et attribution des locaux (rentrée 2024)

La parole est donnée à M. Gentès.

Les travaux de l'extension avancent bien et devraient être livrés au printemps. A partir de la rentrée scolaire 2024, les maternelles occuperont l'extension. Il manquerait alors deux salles de classe

et le cœur de l'école (salle des maîtres, tisanerie, buanderie, salle de reprographie...).

Un travail avec M. Desgrousilliers et Mme Tallec a été réalisé pour trouver une solution de transition : récupération de 4 salles de l'aile nord de l'école élémentaire pour au moins deux années scolaires. Dans cette aile, 2 salles de classe, 3 salles du périscolaire et la BCD vont donc déménager. Les 2 salles de classe vont reprendre les salles du périscolaire. La BCD occupera la salle tapis actuelle. L'aile sud-est de l'ancien collège, partie la plus proche de l'école, accueillera donc 3 salles de périscolaire et la salle tapis.

Initialement le projet était de réaliser une seconde école primaire sur un site à définir. Or, les finances nécessaires pour construire une nouvelle école sont importantes. L'école maternelle est vouée à être détruite plus tôt que prévu (d'ici l'été 2025 probablement). Le choix se porte donc actuellement sur un bâtiment proche de l'extension actuelle sur le terrain libéré par l'école maternelle. Ce nouveau bâtiment sera terminé à la rentrée 2027 au plus tard, sur le site actuel de la maternelle. Le bâtiment sera conçu en réponse aux manques de l'école élémentaire mais aussi pour l'accueil de nouvelles classes. Un autre souhait est que le périscolaire soit rapatrié du collège vers ce nouveau bâtiment.

Il faudra réfléchir à l'articulation de lieux dédiés aux enfants d'âge maternelle ou élémentaire. On ne sait pas encore quel sera le ratio d'occupation des deux entités.

Dans l'étude du nouveau bâtiment, la question de la mobilité au niveau de l'allée Jules Ferry se pose.

L'allée ouvrira au plus tard à la rentrée scolaire 2024. D'autres formes de cette allée sont à envisager.

La libération de tous ces espaces exige de s'interroger sur les nouvelles organisations (caractéristiques de la cour maternelle, questionnement sur les déplacements vers le périscolaire, ...).

Le directeur de l'école demande si la salle de motricité maternelle actuelle sera éventuellement utilisable à la rentrée par l'école élémentaire. M. Gentès répond que cette utilisation n'est pas garantie. Les demandes administratives et les contrôles nécessaires à la requalification d'usage des bâtiments prennent beaucoup de temps. Il est donc difficile de réaliser des demandes qui ne se prolongent que sur une seule année scolaire.

Les parents interrogent :

. Qu'en est-il des salles manquantes en élémentaire qui étaient prévues dans l'extension (RASED, EFIV, infirmerie, ...) ?

Elles ont été prévues avec les deux directeurs dans la réaffectation des locaux de l'école élémentaire à la rentrée 2024 et seront étudiées dans la réalisation du futur bâtiment. M. Desgrousilliers rappelle l'importance de ces pièces cloisonnées, avec accès possible depuis l'extérieur.

. Pourquoi l'extension inaugurée dans les prochains mois n'est pas laissée aux élèves de l'école élémentaire, comme initialement prévu, pendant les deux ou trois années de travaux restants ? Les fissures et autres problèmes du bâtiment de maternelle rendent difficile cette option.

. Les cours maternelle/élémentaire seront-elles distinctes ?

M. Gentès rappelle qu'il existera 2 cours dans l'extension (1 cour basse & 1 cour haute). Une 3^e cour va être créée provisoirement pour les 2 classes maternelles déplacées entre l'école élémentaire et l'ancien collège. Les classes de maternelle ont des récrés distinctes par 2/3 classes. Ce fonctionnement de récréation continuera à fonctionner à la rentrée. La cour de l'école élémentaire restera exclusivement à usage des élèves de l'élémentaire.

. Qu'en est-il de l'obligation d'ouvrir des classes périscolaires dans l'extension pour maintenir la subvention CAF ?

Il y a une demande dérogatoire de maintien de subventions faite à la CAF par la mairie. Cependant cette subvention relevant du plan « mercredi », pour la préserver, il faut assurer la construction future de bâtiments d'espace équivalent.

M. Gentès ajoute que jusqu'à présent les APC étaient impossibles à mener en maternelle du fait de l'occupation des locaux pour les TAP. La libération de salles de classe dans le modulaire est évoquée pour permettre la mise en œuvre de ces activités.

M. Desgrousilliers rappelle enfin son exigence sur la sécurité en termes d'accès et de risques d'intrusion dans ces nouveaux bâtiments. Il demande si un cloisonnement particulier entre la maternelle et l'élémentaire dans le couloir nord est nécessaire.

M. Gentès évoque l'importance d'une limite au moins visuelle pour les enfants et précise que la mairie sera attentive aux règles de sécurité validées obligatoirement par une commission spécifique.

M. Gentès conclut que des discussions sur l'organisation de tous ces espaces scolaires et périscolaires seront programmées avec toutes les parties prenantes.

2 Évaluation d'école

Selon le document de référence sur l'évaluation des écoles :

“La finalité de l'évaluation arrêtée par le Conseil d'évaluation de l'École est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école. L'évaluation aide les écoles à faire émerger leurs caractéristiques propres, à analyser elles-mêmes leurs décisions et actions propres, leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur suivi, à valoriser l'investissement de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

Les travaux menés dans le cadre de cette évaluation ont vocation à conduire à une actualisation ou à un renouvellement du projet d'école. La rédaction du projet d'école est en conséquence l'un des premiers buts de l'évaluation : celle-ci fournit à l'école tous les éléments dont elle a besoin pour la rédaction de son projet. Il est essentiel de veiller à synchroniser la campagne d'évaluation et celle d'écriture des projets d'école.”

Nos écoles (maternelle + élémentaire) ont été choisies cette année pour entrer dans ce processus d'évaluation dans le cadre des travaux d'extension. Nos équipes pédagogiques (maternelle + élémentaire) se sont rencontrées pendant 8h autour de 4 ateliers de réflexions sur les 4 domaines suivants :

. les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

. la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

. les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

. l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Un rapport d'auto-évaluation s'appuyant sur ce travail de groupes rédigé par les directeurs a été envoyé en fin de semaine dernière à une équipe d'évaluateurs externes (1 inspectrice + 1 directrice d'école + 1 conseiller pédagogique + 1 personnel du 2nd degré). Cette équipe viendra **lundi 8 avril** pour nous rencontrer et faire le point avec nous sur les orientations à retenir pour notre futur projet d'école. Elle sollicitera peut-être l'équipe municipale, périscolaire ou les parents élus dans le cadre de cette évaluation.

3 Demandes budgétaires 2024

La Mairie, lors du Conseil Municipal du 24 mai 2023, a voté une subvention de fonctionnement de l'école de 59€ par élève comprenant 2€ alloués au renouvellement des livres de la BCD soit 18467€. L'équipe municipale finance entièrement les cycles piscine (8 séances + transports) pour les 8 classes du C.P. au C.E.2. L'adhésion de l'école à l'OCCE et la subvention de l'affiliation de 7 classes de l'école à l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) sont également prises en charge.

Les demandes en budget d'investissement soumis au vote du Conseil Municipal d'avril prochain sont les suivantes :

- renouvellement progressif dans le domaine du numérique (TNI, ordinateurs portables)
- commande de mobilier (tables & tabourets/chaises adaptées) pour 1 classe flexible
- renouvellement progressif du mobilier scolaire (tables + chaises d'élèves)
- peinture des murs extérieurs de la cour où sont accrochées les mosaïques et pose des plaques d'identification
- peinture des murs (parties basses) des couloirs intérieurs avec des couleurs vives
- ajout de panneaux d'affichage en liège avec baguettes d'entourage en bois dans le couloir Sud
- tracé de couloirs de courses sur le haut de la cour
- perçage de trous sur les côtés du terrain multi-sport pour y installer des poteaux de volley-ball
- réinstallation de filets neufs sur les paniers de basket et buts de foot

- rénovation des peintures des limites du terrain multi-sport

Les demandes en orange émanent du conseil des élèves délégués, celles en vert seront présentées en conseil municipal pour vote, dans un contexte financier très tendu.

Le directeur insiste, pour la 2^{ème} année consécutive, sur la nécessité de repeindre les murs extérieurs de l'école afin de valoriser le travail de mosaïstes réalisés par les élèves de l'école.

Le renouvellement progressif des plafonniers (néons) des classes demandé l'an dernier est déjà intégré dans un budget général de la collectivité de relampage.

4 Projets pédagogiques et sorties scolaires

4.1. Musique à l'école

Les projets musicaux énoncés au 1^{er} conseil d'école se poursuivent par classe.

Les classes chantant avec les stagiaires CFMI se produiront un soir de semaine ainsi que les CP (dates à définir).

Autres classes à la fête de l'école

4.2. Cinéjeunes

Toutes les classes de cycle 2 de l'école participent à ce projet associatif. Pour rappel, la programmation des films est cette année sur le thème intitulé '*Sous une autre apparence*'. Les classes ont pu visionner 2 films *Le secret des Perlims* & *Le Petit Nicolas – Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?* L'exploitation en classe a pu être faite avec les professionnelles.

4.3. Projet « Sport adapté et Olympisme »

Les premières séances en co-intervention avec des éducateurs sportifs ou de façon autonome par les enseignants ont débuté dans les classes depuis janvier sur les activités sportives suivantes : boccia, torball, escrime et volley-ball adaptés.

En complément, Mme Douaran du comité départemental olympique, a présenté à tous les élèves en décembre dans la salle Odette Simonneau un exposé sur l'histoire de l'olympisme et les JO de PARIS 2024. Nous y avons convié quelques résidents de l'EHPAD de Melesse.

Une malette de 11 livres BCD sur le thème des Jeux Olympiques circule de classe en classe depuis début février.

Les mascottes des JO seront présentes dans notre école du 15 avril au 7 mai inclus.

La collecte des bouchons se poursuit pendant toute l'année scolaire dans le hall de l'école. Merci à tous les parents : c'est un BEAU SUCCÈS !

Pour rappel, tous les élèves se retrouveront **VENDREDI 7 JUIN** au Champ Courtin pour la célébration de notre Olympiade melessienne. Nous remercions très sincèrement l'équipe municipale et l'APE Le Massicot qui nous ont aidés à financer ce projet de grande ampleur à hauteur respective de 1236€ et 1600€ sur un budget total de 4532.80€. L'OCCE de l'école prend en charge 1696.80€ soit environ 130€ par classe. Enfin, l'école a obtenu 114 places dont 98 places enfants pour assister aux épreuves d'athlétisme paralympique le mardi 3 septembre 2024 de 10h à 13h30 au Stade de France à Paris. Les modalités d'organisation sont en cours.

4.4. Savoir rouler à vélo (SRAV)

Dans le cadre de sa politique Mobilité, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a mis en place depuis septembre 2021 avec les mairies et les écoles des actions de sensibilisation au vélo auprès des jeunes. Ainsi, elle propose à tous les élèves de CM2 des écoles du territoire le programme Savoir rouler à vélo.

C'est une formation de 10h réparties en 3 étapes et encadrée par des professionnels :

1 - Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo

2 - Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé

3 - Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique

Cette année, les 5 classes de cycle 3 (CM1 + CM2) y participent.

Les séances sont organisées sur temps scolaire depuis le retour des vacances d'hiver, assurées par des formateurs agréés, issus d'associations identifiées et missionnées par la Communauté de communes.

Nous remercions les parents bénévoles qui passent l'agrément vélo pour encadrer la dernière sortie.

L'intégralité du coût de la formation est prise en charge par la Communauté de communes que nous remercions également.

La prochaine session de formation se déroulera pendant l'année scolaire 2025/2026 pour nos futurs CM2.

4.5. Athlétisme

Le cycle athlétisme a été également reconduit, pour la 5^e année consécutive, grâce à l'OSVID (Office des

Sports du Val d'Ille-Dingé) pour les 5 classes de cycle 3. Le coût financier est pris en charge par la communauté de communes. Les éducateurs sportifs sont de qualité et les élèves apprécient cette activité qui se déroule au stade d'athlétisme de Guipel.

4.6. Activités USEP

Toutes les classes de cycle 2 participent à diverses activités proposées par l'USEP dans le domaine du sport (basket, badminton, pétanque, vélo, tour pédestre). Un grand bal breton réunissant les 8 classes s'est déroulé mardi 20 février dans la salle polyvalente de Melesse.

4.7. EDD et Recyclage des cartouches et toners d'imprimantes

L'école labellisée E3D niveau 2 reste engagée dans différentes actions de ce domaine :

- Participation au CLB (Conseil Local de la Biodiversité) de Melesse
- Les élèves de CE2 s'inscrivent au défi de 'Ma petite planète' (petits défis qui incitent à changer son comportement pour préserver la planète)
- Participation à la fête de la biodiversité du 24 mai prochain sur le thème « rien ne se perd, tout se récupère »
- Organisation de marches vertes

Pour rappel, l'école poursuit également l'opération "**RAPPORTE TES CARTOUCHES A L'ÉCOLE !**" organisée par l'entreprise LVL.

Cette opération qui s'inscrit dans une démarche écoresponsable de développement durable a pour but de :

- recycler les cartouches usagées ou vides de vos imprimantes laser ou à jets d'encre
 - verser un don à l'association Enfance et Partage
- Pensez à rapporter vos cartouches vides dans le hall de l'école !*

4.8. Conseil des délégués

Dans le cadre de notre nouveau Projet d'école 2020-2025, nous avons organisé à nouveau cette année des élections de délégués en octobre dernier. 2 conseils de délégués (en décembre et en janvier) ont déjà eu lieu. Les élèves délégués ont élu deux nouveaux éco-délégués en classe de CM1, ont proposé des améliorations de la cour (cf demandes budget investissement) et de nouvelles activités périscolaires.

Deux demandes reçues par les délégués l'an dernier ont été réalisées : la pergola et le bac à sable ont été installés tout récemment dans la cour de l'école.

4.9. Sorties scolaires

Les 61 CP se sont rendus ce mardi 19 mars matin à Jardiland (Cap Malo) dans le cadre de la *Semaine du jardinage et du printemps*. Deux activités de 45 minutes en petits groupes de 8 encadrés par des élèves de 1ère du lycée horticole de Merdrignac : plantation d'un fraisier & présentation des animaux et amis du jardin. Cela amorce le travail qui sera réalisé en classe sur le cycle de croissance de la plante. Ceci est une expérience enrichissante pour les lycéens également.

Plusieurs classes se sont rendues au « Petit musée » dans le cadre de l'exposition d'objets de la Préhistoire présentés par l'association *Melesse à travers les âges*.

5 Questions diverses des parents élus

5.1. Sécurité aux abords de l'école

- Quelles ont été les actions mises en place depuis le dernier conseil ?

Comment pensez-vous améliorer la situation (présence d'agents municipaux, panneau signalétique LED, marquage au sol, ...) ?

La gestion des travaux d'extension et le changement de destination des bâtiments a rendu compliquée la réponse à toutes les demandes reçues.

La modulation des horaires d'éclairage a été validée. Il y a 30 minutes d'éclairage supplémentaire.

Une commission sécurité s'est tenue à la mairie. Il y a une possibilité de commander des panneaux signalétiques mais cela se fera une autre année : temporalité à respecter pour demande de subvention mais des panneaux « pied à terre » vont être commandés ainsi que des panneaux informant de la proximité d'une école.

Des installations sont cependant prévues :

- installation d'un potelet en contrebas de l'allée Jules Ferry pour éviter la circulation trop rapide.
- derrière les bacs de collecte, installation d'un bloc en béton pour sécuriser le parking et empêcher la traversée d'un parking à l'autre et les stationnements gênants.

L'équipe enseignante et les parents interrogent sur la présence trop limitée de la police municipale. Leur circulation sur ces parkings permettrait probablement de réduire les incivilités.

L'incohérence entre l'éducation des élèves à la citoyenneté, au savoir vivre, au code de la route et les incivilités commises par certains parents est soulignée par l'équipe enseignante. Cette dernière regrette les conflits dont les enfants sont témoins. M. Gentès transmettra cette remarque à M. le Maire.

- Demande des parents : Y a-t-il possibilité d'empêcher les livraisons de chantier à 8h30 pour éviter le croisement avec les enfants ?

La mairie confirme que ces livraisons ne sont pas censées se dérouler à cette heure. La mairie invite à signaler immédiatement ces incivilités au directeur ou à l'accueil de la mairie pour transmission.

Les parents rappellent que le marquage au sol du passage piéton après la rue de la Poste vers la rue des Alleux est accidentogène.

- Concernant la demande de parking à vélo pour les parents, Quelles sont les avancées ? Avez-vous une échéance ?

Pour l'instant il n'est pas possible d'utiliser les racks du collège car le bâtiment n'appartient toujours pas à la mairie. La collectivité essaiera d'en installer une petite partie proche de l'école pour proposer plus d'espace aux élèves pour leur vélo.

La mairie rappelle que son budget est limité mais que les citoyens ont la possibilité de faire appel à un budget participatif.

Cette question d'espace pour les vélos sera impérativement à inclure dans la construction du futur bâtiment.

5.2. TAP

- Pourquoi les enfants ne sont-ils plus pointés à leur départ de la garderie comme auparavant (via une tablette) ? Les parents ne voient pas de changements depuis le dernier CE, malgré leur remontée à ce sujet.

Le pointage tablette n'a été que temporairement testé. Ils ont toujours été pointés à 17h15. Le test de pointage au départ de la garderie n'a pas duré. Les parents ont toujours cette impression que les allées-venues des enfants et parents passent inaperçues.

Le périscolaire rappelle que la présence d'un animateur dans la cour basse ou au portail pour surveiller les entrées/sorties est prévue. Le périscolaire rassure : à 15h40/50, les enseignants font un pointage dans chacune de leur classe. En début de TAP, un animateur fait le total des 13 classes pour connaître l'effectif présent sur les TAP. Pour les enfants inscrits en activité, il y a en plus un pointage de fait par activité. Les enfants du parcours libre ne sont pas pointés, mais apparaissent sur les pointages des classes. Les deux horaires différents de sortie rendent difficile le pointage en fin de classe par les animateurs. Le périscolaire continue à réfléchir à cette question. Il rappelle que c'est un temps de loisirs, au choix et que certains enfants au dernier moment changent parfois d'avis. Parfois, des animations supplémentaires sont proposées permettant aux enfants de changer d'activité.

- Certains ateliers ne correspondent pas à ce qui est indiqué. Quelles en sont les raisons ?

Exemple : Lecture (proposé) ↔ Jeux du pendu (réalisé)

La description des TAP nouvellement fournie aux enfants et familles facilite le choix des activités. Cela évite des regrets et des changements de dernière minute. Cette description sera maintenue.

5.3. Restaurant municipal

De nombreuses questions seront traitées en commission CANTINE le 27 mars prochain.

5.4. Utilisation du tableau numérique (TNI) en classe

Des parents s'inquiètent du nombre d'heures passées devant le tableau numérique. L'équipe pédagogique demande à ce que la source d'inquiétude ou de préoccupations soit explicitée par les parents.

- Quelle est la durée moyenne du temps d'utilisation de ce tableau dans une journée type ? Pour rappel 11 classes sont équipées d'un TNI (115cm x 155cm) et 2 de VPI (120m x 200cm). La durée moyenne d'utilisation est très compliquée à évaluer car elle fluctue énormément d'une journée à l'autre en fonction des activités, des modalités pédagogiques (travaux de groupe, travail en ½ classe, ...). Les enseignants utilisent les écrans de manière variée, en alternant avec des activités qui ne nécessitent pas l'utilisation d'un écran. Cela

permet de maintenir un équilibre dans l'utilisation des technologies et de fournir aux élèves une expérience d'apprentissage diversifiée. La lumière de l'écran ne provoque pas de mal de crâne et n'incite pas à le regarder constamment. Le bruit de soufflerie incite à éteindre le TNI (VPI) dès qu'il n'a plus d'utilité.

- Combien de temps est préconisé au maximum pour cet outil ?

Aucune préconisation dans ce domaine. L'utilisation des écrans en classe est limitée et contrôlée par les enseignants. Les périodes d'interaction avec l'écran sont planifiées de manière à être en adéquation avec les besoins pédagogiques et les objectifs d'apprentissage et les besoins physiologiques de l'enfant. L'utilisation des écrans en classe n'exclut pas l'interaction sociale. Les activités qui impliquent la collaboration entre pairs et les discussions en classe sont souvent intégrées dans les leçons utilisant les écrans, ce qui favorise les interactions sociales et le développement des compétences sociales des élèves. L'objectif principal de l'utilisation des écrans en classe est d'améliorer l'apprentissage et de soutenir le développement des compétences numériques des élèves. Les activités utilisant les écrans sont conçues pour être éducatives et centrées sur les objectifs d'apprentissage spécifiques du programme scolaire.

L'équipe pédagogique encourage une utilisation équilibrée à la maison : conseil de maintenir un équilibre entre le temps passé devant les écrans à l'école et à la maison. D'autres activités telles que la lecture, les jeux en plein air et les activités créatives pour compléter l'apprentissage numérique à l'école peuvent être développées. Elle rappelle les recommandations en matière de santé numérique : importance de faire des pauses régulières lors de l'utilisation d'écrans, maintenir une posture correcte et encourager une utilisation responsable des technologies (limites d'âges jeux, applications, ...).

Site Internet ressource :

<https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrans/vos-questions-ecran/>

5.5. Site Internet d'école

Un manque de communication de l'école a été soulevé. Rien sur le site Internet, alors que cela pourrait être une vitrine de l'établissement et un

moyen de communication et d'information pour les parents.

Le directeur rappelle qu'un site Internet d'école existe à l'adresse suivante :

<https://ecole-elementaire-publique-melesse.ac-rennes.fr/>

Dire qu'il n'y a « rien » sur ce site est exagéré. En effet, lui-même met à jour les informations générales de l'école à chaque rentrée scolaire et dépose les PV des conseils d'école régulièrement. Une nouvelle rubrique PHARE a même été créée début mars.

Certains collègues utilisent des applications (klassly, toutemonnée, ...) pour communiquer avec les parents et les informer. Il faut savoir que le site Internet « officiel » mis à disposition par l'académie n'est pas vraiment intuitif et nécessite un temps conséquent aux collègues pour y déposer des articles. L'équipe pédagogique regrette mais la mise en œuvre des projets pédagogiques et la préparation des activités de classe est privilégiée.

5.6. Point PHARE : prévention du harcèlement à l'école

- Sur le "harcèlement" : quel est le bilan du questionnaire suite aux interrogations sur le bien-être ?

En novembre dernier, le Ministère de l'Éducation Nationale a proposé aux enseignants de faire remplir une grille d'auto-évaluation anonyme à tous les élèves dès la classe de CE2 visant à évaluer s'ils étaient susceptibles d'être victimes de harcèlement à l'école. Le questionnaire proposé en ligne pour cette 1^{ère} année n'avait rien d'obligatoire. La majorité des enseignants de l'école n'ont pas donné suite à ce questionnaire suite après discussion en conseil des maîtres pour la raison suivante : questionnaire non adapté à un public d'âge élémentaire.

- Quelles sont les suites données en cas d'échec de la 1^{ère} phase de la méthode PHARE ?

Pour rappel, dans le cadre du programme de prévention PHARE, le ministère de l'Éducation Nationale a choisi la **Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)** pour répondre aux situations d'intimidations. La Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) consiste à agir sur les interactions entre les élèves afin de les pacifier. Cette méthode permet à l'adulte d'adopter une attitude

empathique sans blâme ou sanction, sans jugement et sans culpabilisation.

Sur la base d'un protocole précis, la MPP est menée par une équipe d'enseignants formés à la conduite d'entretiens avec l'élève cible, sa famille (si la situation le demande), les témoins et les élèves intimidateurs.

Dans l'école, 5 enseignants constituent l'équipe ressource PHARE : *Mmes Annaïk FERRAND, Véronique HUET, Anne-Laure TALVAS et MM. Luc DESGROUSILLIERS, Loïc FRIN.*

L'équipe des animateurs du périscolaire a bénéficié, à l'initiative du directeur, d'une "sensibilisation" à la MPP PHARE par Mme Morizot (CPE du collège de Melesse) le jeudi 7 décembre dernier.

Même dans le cas d'un harcèlement avéré (= échec de la résolution du conflit par la MPP) et si le harceleur reconnaît les faits reprochés, la (les) sanction(s) reste(nt) à visée éducative, graduée(s) en fonction des situations suite à une réflexion et des observations approfondies des équipes (pédagogique et périscolaire).

La psychologue de l'éducation nationale peut intervenir ponctuellement sur des situations d'urgence.

L'équipe enseignante rappelle que le dispositif PHARE a ses limites, il s'agit d'un dispositif de prévention. En cas d'échec à stopper le harcèlement, la solution peut se trouver au niveau judiciaire par un dépôt de plainte en gendarmerie. Dans certaines situations complexes, le conflit n'est pas unilatéral. Les enseignants tiennent à ne pas valoriser la parole d'un enfant plus que celle d'un autre. L'application de sanctions implique l'existence de preuves. Et son efficacité est compromise lorsque le harceleur ne prend pas conscience de ses actes.

L'équipe enseignante rappelle enfin que dans la vie quotidienne de la classe, il y a des discussions sur l'intégration, l'acceptation de la différence.

6 Agenda

Les Portes Ouvertes de l'école se dérouleront le **vendredi 7 juin 2024 de 17h à 18h30.**

Le prochain conseil d'école aura lieu le **jeudi 27 juin 2024 à 18h15.**

FIN DE SÉANCE à 20h30.

la secrétaire de séance,
Mme DUBOST

le directeur,
M. DESGROUSILLIERS